

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
18 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 134

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 44**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« deux »

le mot :

« six ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Limiter la fermeture des lieux de culte à deux mois est tout simplement inefficace. Il convient de l'étendre à six mois.